

Pour ouvrir des passerelles vers les métiers de formateur aux professionnels expérimentés

Les CPOF régionales ont pointé le besoin de construire des passerelles volontaires vers les fonctions de formateur ou de tuteur pour les professionnels disposant d'une expertise métier, notamment lors d'une seconde carrière.

Ce besoin repose sur un double constat :

- Chaque année en France, environ 1,4 million d'actifs changent de métier, ce qui représente près de 7,4 % de la population active ;
- Près de 58% des projets de recrutement des formateurs sont jugés difficiles par les employeurs de la branche formation, en raison d'un faible nombre de candidats pour les postes proposés.

Ces passerelles passeraient notamment par le fait de :

1. Repérer les candidats sur la base du volontariat et d'un projet professionnel cohérent.
2. Mettre en lien ses candidats avec des organismes et des entreprises du territoire.
3. Proposer un parcours de transition en s'appuyant sur les actions et dispositifs existants.
4. Organiser des débouchés salariés ou internes à l'entreprise, sans imposer le statut d'indépendant ni substituer des experts non préparés aux professionnels formés.

Cette mesure serait pilotée par les branches et les acteurs de l'accompagnement des reconversions professionnelles avec le soutien de l'Etat.